

FETE DE LA VALLEE

LA NEUVILLE SUR ESSONNE – 45390

EXPOSITION PHOTO

Dans l'église

REGLEMENT

Article 1^{er} – Principe. Le règlement est remis à chaque exposant dans le but d'assurer une bonne tenue de l'exposition et le respect du local mis à la disposition par la municipalité.

Article 2^{ième} – Heures d'ouverture. installation le samedi 22 juillet 2017 de 16 h à 18 h 00.
Ouverture au public : dimanche 23 juillet 2017 de 9 h à 18 h

Article 3^{ième} – Descriptions des œuvres. Une liste des œuvres exposées sera envoyée au responsable de l'exposition au moyen du document ci-joint. (sous réserve d'acceptation par la délégation du comité des fêtes).
Le nombre des œuvres exposées pourra être limité en fonction du nombre de participant et de la place disponible.
Les œuvres étant présentées dans une église, les exposants voudront bien veiller à ce qu'elles ne présentent aucun caractère choquant dans un tel lieu.

Article 4^{ième} – Accrochage. L'église sera équipée de cimaises permettant l'accrochage des œuvres. Chaque exposant est invité à prévoir son accrochage aux cimaises (chaînes, crochets S) Il est rigoureusement interdit de fixer quelque chose aux murs (pointes, punaises, autocollants), etc....

Article 5^{ième} – Retrait des œuvres. Le retrait des œuvres aura lieu dès la fin de l'exposition à partir de 18 h. A partir de cet instant toute œuvre laissée sur place le serait sous l'entière responsabilité de l'exposant.
A la suite de la vente d'une œuvre exposée, l'enlèvement par le preneur ne pourra s'effectuer que le dimanche à 18 heures, à moins que l'exposant soit susceptible de remplacer l'œuvre achetée par une autre.

Article 6^{ième} – Participation. Il sera demandé une participation de 10,00 euros à chaque exposant. Paiement à l'accrochage des œuvres.

Article 7^{ième} – Responsabilité. La comité des fêtes décline toute responsabilité en cas de vol, bris, perte, incendie ou détérioration quelconque des œuvres expédiées ou manipulées au cours de l'exposition. Il est recommandé aux exposants de contracter une assurance personnelle pour ses œuvres.

Article 8^{ième} – Le fait de participer à l'exposition implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et de toute décision prise par la délégation du conseil d'administration.

COUPON REPONSE
A remettre ou à envoyer impérativement avant le 30 avril 2017.
A Madame PETIT Evelyne : 8 impasse de Fréville. 45390 La Neuville sur Essonne

EXPOSITION PHOTO A LA NEUVILLE SUR ESSONNE
Le 23 juillet 2017

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Nature des œuvres exposées :

TITRES DES ŒUVRES (1)	GENRE	DIMENSIONS	PRIX

NOMBRE D'ŒUVRES EXPOSEES : MAXIMUM 10

A remplir en majuscule.

Attention ! Le retour du coupon réponse conditionne votre participation à l'exposition.
Sans réponse de votre part, nous vous considérons non inscrit.

Les œuvres non indiquées dans le tableau ci-dessus ne seront pas exposées.

PORTER LA MENTION
Lu et approuvé

A La Neuville sur Essonne
Le comité des fêtes

Signer et renvoyer

Evelyne PETIT